|  |  |
| --- | --- |
| **Conseil 2017Genève, 15‑25 mai 2017** | **logo_F_** |
|  |  |
|  |  |
| **Point de l'ordre du jour: ADM 19** | **Document C17/20-F** |
| **8 février 2017** |
| **Original: anglais** |
| Rapport du Secrétaire général |
| Stratégie de gestion de l'Information et des technologies de l'Information pour le Secrétariat |

|  |
| --- |
| RésuméOn trouvera dans le présent document un aperçu des axes de haut niveau d'une stratégie **interne** de gestion de l'information et des technologies de l'information pour le Secrétariat.Dans le cadre de son examen de la gestion et de l'administration de l'UIT, le CCI a souligné l'importance pour l'Union de disposer d'une stratégie en matière de TIC mise à jour: "Pour renforcer encore la gestion de l'information et des technologies de l'information au sein de l'UIT, la recommandation 11 préconise une stratégie de gestion de l'information et des technologies de l'information mise à jour pour rapprocher tous les aspects de la gestion de l'information et des connaissances" - "incluant tous les aspects de la gestion de l'information et [de] faire rapport annuellement au Conseil sur sa mise en oeuvre".La stratégie en matière de TIC comprend 4 axes principaux – **priorité au numérique**, **mobilité**, **sécurité** et **orientation sur les données** – dans le cadre d'une t**ransformation numérique globale à l'UIT**.A l'appui du Plan stratégique de l'UIT, la mise en oeuvre de la stratégie en matière de TIC permettra à l'UIT de tirer le meilleur parti des innovations dans le domaine des TIC, d'accroître la sécurité, de garantir l'accès à la bonne information au bon moment, d'améliorer la réactivité face à un environnement en mutation et de générer des gains d'efficacité pour les fonctions administratives.Suite à donnerLe Conseil est invité à **approuver** le présent document. |

# 1 Contexte

1.1 Dans le cadre de son "Examen de la gestion et de l'administration de l'Union internationale des télécommunications (UIT)" de 2016, le CCI a conclu que: "*L'UIT oeuvre dans l'environnement en rapide mutation des TIC et fait face à la vive concurrence de nombreuses autres entités, en particulier dans le secteur privé, dans plusieurs domaines de ses activités fondamentales. Il est donc essentiel pour l'UIT d'affirmer sa place dans l'univers mondial des TIC et de s'adapter à des facteurs extérieurs qui évoluent rapidement.*"*[[1]](#footnote-1)*.

1.2 L'UIT doit maintenant, plus que jamais, relever ce défi et s'adapter et se transformer pour évoluer vers la création de valeur dans une économie numérique – dans un monde numérique dans lequel le consommateur est le moteur et les données sont le carburant.

1.3 Pour cela, il faut considérer les TIC comme une aide intelligente et les utiliser judicieusement pour devenir plus souple, réactif, collaboratif et inclusif lorsqu'il s'agit de répondre aux besoins de toutes les parties prenantes et intégrer les TIC dans de nouvelles méthodes de travail, afin de parvenir à des gains d'efficacité au niveau interne et de créer un instrument plus efficace au service de la participation et de la collaboration des Etats Membres, des Membres de Secteur, des établissements universitaires et des Associés.

1.4 La stratégie en matière de TIC repose sur les catalyseurs suivants[[2]](#footnote-2):

 E.1: Veiller à l'utilisation efficace et efficiente des ressources humaines, financières et en capital et garantir un environnement de travail propice, sûr et sécurisé

 E.2: Veiller à l'efficacité et à l'accessibilité des infrastructures (conférences, réunions, documentation, publications et information)

# 2 Axes et objectifs de la stratégie en matière de TIC

2.1 Pour atteindre les buts stratégiques de l'Union tels qu'ils sont définis dans le Plan stratégique pour la période 2016-2019[[3]](#footnote-3), les principaux axes de la stratégie de l'UIT en matière de TIC seront les suivants: **priorité au numérique**, **mobilité, sécurité** et **orientation sur les données**,dans le cadre d'une **transformation numérique globale à l'UIT**.

2.2 Les quatre éléments de cette stratégie en matière de TIC visent à appuyer les activités de l'Union, les objectifs étant les suivants:

**• Objectif 1: Renforcer la participation des membres**

 Enrichir l'expérience des membres participant aux travaux officiels des commissions d'études, forums et conférences, et faciliter les rencontres informelles et l'échange d'informations entre les membres.

**• Objectif 2: Faciliter l'accès aux données/informations et la collaboration**

 Faire en sorte que l'accès aux informations et aux données de l'UIT présente le plus grand intérêt possible pour les membres et la communauté mondiale des télécommunications, et assurer ainsi la promotion de l'UIT tout en améliorant sa notoriété.

**• Objectif 3: Favoriser l'efficacité opérationnelle**

 Favoriser l'efficacité de toute l'UIT (au siège et hors siège) et la bonne gestion des ressources de l'Union[[4]](#footnote-4).

**• Objectif 4: Garantir un environnement de travail sûr et sécurisé**

 Améliorer la sécurité et moderniser le contrôle d'accès pour le personnel et les délégués.

2.3 Les objectifs sont aussi les suivants:

• Recenser et supprimer les redondances, rationaliser les tâches administratives, afin d'éviter les manques d'efficacité et de tirer profit d'une spécialisation des effectifs.

• Optimiser et intégrer les services d'information actuels sur la base d'un cadre de gestion des risques.

• Mettre en place des fonctions d'information et les centraliser pour éviter tout risque de fragmentation sur le plan technologique.

• Renforcer les compétences du personnel et améliorer l'accomplissement des tâches.

• Permettre à l'UIT de consacrer plus de temps et d'améliorer les services aux Membres de Secteur afin de mieux tirer profit des innovations du secteur privé et des possibilités de collaboration avec ce secteur.

2.4 La mise en oeuvre d'une stratégie actualisée en matière de TIC au niveau interne permettra à l'UIT de tirer le meilleur parti des innovations dans le domaine des technologies de l'information, d'accroître la sécurité, de garantir l'accès à la bonne information au bon moment, d'améliorer la réactivité face à un environnement en mutation et de générer des gains d'efficacité pour les fonctions administratives.

2.5 Les axes de la stratégie sont définis, mis en oeuvre, maintenus et actualisés par le Comité des technologies de l'information et de la communication (ICTC)[[5]](#footnote-5). Les progrès réalisés seront portés à la connaissance du Conseil dans le rapport sur les activités de l'Union qui lui est soumis chaque année.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

1. JIU/REP/2016/1 – Examen de la gestion et de l'administration de l'Union internationale des télécommunications (UIT). [↑](#footnote-ref-1)
2. Rapport sur la mise en oeuvre du Plan stratégique et sur les activités de l'Union – Document C16/35(Rév.1)). [↑](#footnote-ref-2)
3. Annexe 2 de la Résolution 71 (Rév. Busan, 2014) de la Conférence de plénipotentiaires. [↑](#footnote-ref-3)
4. – Résolution 25 (Rév. Busan, 2014) de la Conférence de plénipotentiaires – Renforcement de la présence régionale.

 – Résolution 182 (Rév. Busan, 2014) de la Conférence de plénipotentiaires – Rôle des télécommunications/technologies de l'information et de la communication en ce qui concerne les changements climatiques et la protection de l'environnement.

 – Annexe 2 de la Décision 5 (Rév. Busan, 2014) de la Conférence de plénipotentiaires – Mesures de réduction des charges. [↑](#footnote-ref-4)
5. L'ICTC a été créé à la suite de l'adoption par le Conseil de la Résolution 1173 (Document C2001/102) autorisant la création d'un Fonds de roulement pour les TIC. [↑](#footnote-ref-5)